



Formation amiante sous-section 3 et 4, habilitation électrique, travaux en hauteur,



Certification QUALIOP1
CPS RNCQ 0586
Portée disponible sur www.icert.fr

2A FORMATION

Programme de formation 1^{er} Recyclage Encadrant Technique AMIANTE SS3

Suivant Arrêté du 23 février 2012

OBJECTIFS : Maintenir et actualiser les savoirs, savoir-faire acquis lors de la formation préalable.
Connaître les moyens techniques et matériels permettant de maîtriser l'aéroulque d'un chantier, sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir des plans de démolition, de retrait ou de confinement d'amiante s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS), et de les faire appliquer, être capable de définir des procédures opératoires adaptées et spécifiques de l'activité exercée pour la préparation, la conduite et la restitution des chantiers.
Être capable de les faire appliquer.
Être capable de définir des procédures de contrôle en cours de chantier et de les faire appliquer (concernant notamment les mesures d'exposition, l'étanchéité, les rejets et l'atmosphère de la zone de travail, le tunnel de décontamination) ;
Maîtriser l'aéroulque d'un chantier.

Publics concernés :

Employeur ou toute personne possédante, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

Pré-requis :

Être titulaire d'une attestation de compétences Encadrant de chantier préalable à jour.
Avoir 18 ans minimum.
Avoir une aptitude médicale au poste de travail.
Une bonne maîtrise de la langue française.

Durée et horaire : 2 jours soit 14 heures
8h30-12h / 13h30-17h

Effectifs de session :

3 personnes minimum, 8 personnes maximum

Résultat visé :

Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'une attestation de compétences Encadrant Technique SS3 d'une validité de 3 ans.

Méthodes pédagogiques et outils :

- Présentations informatiques
- Plateforme pédagogique avec niveau 1, 2 et 3
- Mise en situation pratique chantiers intérieures et extérieures
- Salle de cours, supports pédagogiques,
- Livret stagiaire
- APR Demi-masque, ventilé et adduction d'air

Modalités d'évaluations des acquis de la formation :

Évaluation théorique QCM (10 questions) et examen pratique mise en situation 20 pts (20min)



Formation amiante sous-section 3 et 4, habilitation électrique, travaux en hauteur,



Certification QUALIOP1
CPS RNCQ 0586
Portée disponible sur www.icert.fr

2A FORMATION

Programme de formation 1^{er} Recyclage Encadrant Technique AMIANTE SS3

Suivant Arrêté du 23 février 2012

Lieu de Formation :

Dans nos locaux à Mauguio 34130 ou à
Saint Maximin La Sainte Baume 83470 ou en INTRA

Date :

Calendrier sur demande (possible via notre site
internet)

Contact :

Administratif : 04 67 64 19 22

contact@2a-formation.fr

Référent handicap : Romuald GOUNANT

06 03 17 65 68

Tarifs :

715€ HT/Personne

Cette formation s'effectue en Présentiel

Contenu :

JOUR 1

Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets :
Cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme.

Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter en cas de
doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante.

Dispositions relatives à la surveillance médicale, fiche d'exposition transmise par l'employeur à la médecine
du travail et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise.

Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention risque
amiante ; notamment protection des travailleurs, les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et
les procédures de contrôle.

Les procédures de décontamination du personnel et des équipements. Les procédures d'entrée et de sortie de
zone. Être capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître
leur rôle, leurs limites d'efficacité, durée de port en continu recommandées.

Connaître les durées maximales d'interventions en zone confinée en fonction des conditions de travail et des
équipements de protection respiratoire utilisés.

Les risques afférents aux interventions sur les matériaux amianté (risques électriques, risques chimiques,
chute de hauteur...) : dispositions relatives à la surveillance médicale, fiche d'exposition transmise par
l'employeur à la médecine du travail, droit de retrait en cas de danger grave et imminent. Être capable de
détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement.



Formation amiante sous-section 3 et 4, habilitation électrique, travaux en hauteur,



2A FORMATION

Programme de formation 1^{er} Recyclage Encadrant Technique AMIANTE SS3

Suivant Arrêté du 23 février 2012

Contenu :

Connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement.

Les procédures de décontamination du personnel et des équipements. Les procédures d'entrée et de sortie de zone.

JOUR 2

Rôle des représentants du personnel et prérogative de l'inspection du travail. L'information sur leurs droits individuels et collectifs. Connaître le rôle des équipements de protection collective adaptés.

Connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie.

Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.

Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle. Être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, et d'élimination des déchets.

Savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.

Evaluation QCM et évaluation pratique